

Date rédaction	05/2021	Lieu	Port St VAAST	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	19/05/2021		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président				X
M. Jean Lepetit	Conseiller départemental			X	
Représentants du concessionnaire					
Mme Frédérique Boury	Titulaire			X	
M. Olivier Lemaigen	Titulaire			X	
M. Jacques Coquelin	Suppléant				X
Poste à pourvoir					
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue					
M. Gilbert Doucet	Titulaire			X	
Mme Irène Puig	Suppléante				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Florent Duloir	Titulaire			X	
M. Vincent Pinatel	Suppléant				
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			X	
Représentant de l'activité pêche					
M. Mickaël Hubert	Titulaire				X
M. Romain Lanéele	Titulaire				X
M. Francis Lanéele	Titulaire			X	
M. Didier Doucet	Suppléant				
M. Sébastien Ruel	Suppléant				
1 Poste vacant pour la pêche					
Représentants de l'activité plaisance					
M. Georges Courtay	Titulaire			X	
M. Lucien Poirot	Titulaire			X	
M. Philippe Lemoult	Titulaire				X
M. Jean Riby	Titulaire			X	
Poste vacant école de voile					
M. François Taille	Suppléant			X	
M. Arnaud Renard Dewynter	Suppléant				
M. Philippe Richard					X
M. Claude Santerre	Suppléant				X
M. Bernard Mottier	Suppléant			X	
Représentants de l'activité commerce					
M. Eric Jacob	Titulaire				X
M. Yves Picot	Suppléant				X
Autres participants					
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports			X	

Le conseil portuaire du port de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni le 19 mai 2021 en visioconférence, sous la présidence de **M. Lepetit** représentant le président du conseil départemental. **M. Lepetit** informe que **M. Morin** ne peut être présent et demande à ce qu'il soit excusé.

Constatant que le quorum est atteint conformément aux dispositions prises par l'Etat concernant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, il aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 16 DECEMBRE 2020

M. Lepetit demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Poirot informe que ses remarques ont été ajoutées au compte-rendu du 16 décembre 2020 et que celles-ci seront insérées au prochain compte-rendu ainsi que les questions reçues le 14 mai 2021 concernant la présente séance. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II – RAPPORT D'ACTIVITE DU PORT 2020

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2020, et invite la SPL à apporter des précisions sur la baisse de fréquentation.

M. Lemaigen précise que la baisse de fréquentation est due à la crise sanitaire et à la fermeture des frontières avec l'Angleterre. Il souligne que malgré cette baisse importante, il y a un point positif car la fréquentation des plaisanciers Français est en hausse, certains ont découvert le port de Saint-Vaast-la-Hougue.

III - POINT SUR LES TRAVAUX

M. Leteissier présente le bilan des travaux de dragage et la remise en état des parcelles agricoles dont le montant s'élève à 176 000 € HT.

- 2017 : études environnementales	10 380 €
- 2018 : nettoyage des quais - Sté Beaussire	38 550 €
- 2019/2020 : dragage - Sté Merceron	511 888 €
- 2020 : bathymétrie	6 400 €
- 2018/2020 : parcelles agricoles	17 783 €
- 2018/2020 : suivi environnemental	9 845 €

Coût total : 594 846 €

Dont reprise de provision : 560 000 €

M. Courtay souhaite connaître le montant des dépenses imputées à l'année 2020, le montant de 594 846 € ne correspondant pas à l'exercice 2020, la part étant de 176 000 € sur le budget exécuté 2020 comme présenté sur le slide précédent.

M. Lemaigen confirme que le tableau récapitule le bilan des dépenses de dragage de 2017 à 2020.

M. Leteissier indique qu'il sera notifié au compte rendu que la part imputée au budget exécuté 2020 concernant le poste de dragage s'élève à 176 000 €.

M. Poirot demande si le montant de 176 000 € fait partie du montant total de 594 846 €.

M. Lemaigen répond que ce montant est intégré au coût total des travaux.

M. Courtay souhaiterait une présentation du cumul des dépenses par année et non par poste.

M. Lemaigen précise que ce bilan est présenté suite à la demande formulée lors du dernier conseil portuaire.

M. Leteissier poursuit en présentant l'ensemble des travaux réalisés en 2020 :

- travaux de marquage peinture sur voirie : 5 800 € TTC
- dragage du port (marché Merceron) : 650 000 € TTC
- travaux de voirie portuaire : (société Mastello) : 80 000 € TTC, sur les crédits départementaux

M. Doucet fait remarquer que le montant du dragage 2019/2020 entrepris par la société Merceron correspond au 650 000 € TTC soit 511 888 € HT.

M. Clergeau précise que 650 000 € TTC correspond au marché initial signé avec la société Merceron, mais comme les quantités de dragage ont été revues à la baisse, le solde du marché s'établit à 511 888 € soit 615 000 € TTC.

M. Leteissier informe des travaux réalisés depuis le dernier conseil portuaire :

- réaménagement des espaces verts en coordination avec la commune (nouvelles plantations, paillage) : 5 000 € HT
- restructuration et amélioration de l'accueil du bureau du port :(accueil modernisé, création d'un bureau pour le maitre de port) : 6 500 € HT
- création d'une salle de réunion à l'étage (en cours)

M. Lemaigen indique que les usagers du port ont pu visualiser les travaux réalisés au niveau de l'accueil du bureau du port, et espère que la salle de réunion sera terminée pour le prochain conseil portuaire. Il précise que ces travaux ont été réalisés en interne. En ce qui concerne les travaux d'aménagement des espaces verts, il précise que la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue a participé financièrement à ces nouvelles plantations.

M. Leteissier présente le projet d'aménagement du parking « Vaultier » ainsi que la reprise des voies de roulement de la darse sur la zone technique pour une estimation de 265 000 € HT.

M. Lemaigen explique que ce projet a été revu afin de modifier l'entrée du parking, et permettre un accès facilité pour les véhicules de ramassage des ordures ménagères, de manière à ce qu'ils puissent reculer en marche arrière pour accéder aux containers. Une reprise de la chaussée au niveau de la zone technique sur la zone de l'élévateur est prévue. Le coût des travaux est estimé à 265 000 €. La consultation des entreprises va être lancée afin de pouvoir réaliser ces travaux après la saison. En ce qui concerne les travaux de maçonnerie sur la grande jetée, la consultation va être lancée.

M. Courtay mentionne que le montant des travaux prévus dans le rapport d'activité est de 140 000 €, le montant du projet présenté s'élève à 265 000 €. Il demande si la présentation est plus récente.

M. Lemaigen répond qu'il a été ajouté des équipements et notamment une unité de traitement des eaux pluviales lors des études de projet, ainsi l'estimation a été revue à la hausse et s'élève aujourd'hui à 265 000 €.

M. Courtay demande si jusqu'à présent les eaux pluviales étaient rejetées à la mer, ces nouveaux travaux permettant un rejet par les réseaux après « traitement » avec une procédure identique à celle de la zone technique.

M. Clergeau précise qu'il y a deux réseaux d'eau pluviales indépendants, le souhait est d'améliorer le traitement des eaux avant rejet à la mer avec la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures.

Concernant le parking avec un contrôle d'accès réservé aux usages du port, il explique qu'il y a un poste conséquent en termes d'équipements tels que : signalétiques, clôtures et aménagement paysager. D'un projet de départ ne comprenant qu'un simple revêtement de chaussée, celui-ci a été développé pour aboutir à un projet qualitatif beaucoup plus intéressant.

M. Courtay informe que le parking est surtout utilisé en journée pendant la saison. Il souligne que la tendance actuelle va plutôt vers des surfaces non bitumées pour ne pas endommager le paysage. En ce qui concerne les réseaux d'eau au niveau de la fête foraine, il était souhaité que leurs rejets n'aillent pas dans la mer, et souligne que la réalisation de cet aménagement sur le terreplein ne doit pas être à la charge des plaisanciers.

M. Doucet fait part qu'il y a eu des relevés d'effectués lors de la présence des forains, et qu'il n'apparaît pas d'augmentation des Escherichia coli pendant leur séjour, mais qu'il y en a une pendant la période estivale.

M. Clergeau indique que la surface bitumée ne sera pas beaucoup plus importante qu'actuellement, et qu'il ne faut pas laisser penser qu'un aménagement sans bitume permettrait de baisser le coût.

M. Courtay répond que ce n'est pas qu'une question de coût.

M. Gautier explique qu'il est possible d'envisager un autre revêtement de surface mais que le seul étanche est l'enrobé, celui-ci permettant de récupérer les polluants, d'autres revêtements de type engazonné ne garantissant pas la récupération des rejets. Ce maintien d'imperméabilisation du parking permet le traitement des eaux de surface avant rejet dans le milieu naturel. Tout système

perméable conduirait à une infiltration directe et la proximité immédiate de la mer et des parcs à huitres ne le permet pas.

M. Duloir précise que les projets sont toujours discutés, mais qu'il faut néanmoins avancer.

M. Courtay indique que son interrogation porte sur le budget prévu qui passe de 140 000 € à 265 000 €.

M. Lemaigen souligne que les remarques des plaisanciers ont été prises en compte afin de leur garantir un certain nombre de places. Le projet a évolué mais l'objectif étant de démarrer les travaux début septembre.

M. Courtay propose de se revoir avant la fin de l'été.

M. Lemaigen précise que ce projet doit être validé par le conseil portuaire, et qu'il est utile aux plaisanciers.

M. Poirot informe que le 14 décembre 2020 une subvention pour ce projet a été votée par le conseil départemental à hauteur de 28 000 € pour un coût des travaux qui avait été estimé à 140 000 €, et demande si le montant de cette subvention sera revu en fonction de l'augmentation du projet qui est passé à 265 000 €.

M. Gautier répond que celle-ci pourra être réexaminée, le Département pouvant faire des décisions modificatives. Si l'engagement portait sur 20 % du montant des travaux, il n'y a pas de raison pour que cette subvention ne soit pas réévaluée.

IV - COMPTE DE RESULTAT 2020 :

M. Lemaigen présente le compte de résultat 2020.

M. Lepetit demande s'il y a des questions.

M. Courtay demande des réponses sur les questions qui ont été adressées par courriel avant le conseil portuaire.

M. Lemaigen répond aux différentes questions :

Page 28-1

- **706881**, *recettes diverses SVT* : cabotage ports de la Manche, vente d'horaires des marées et de passeports escales. Il précise que par rapport aux années précédentes, le cabotage a été intégré à ce poste.

- **781741**, *rep/dep clients SVT* : récupération des créances de clients après recours, reprise dépréciation navire THAM.

- **791001**, *transfert charges exploitation* : reprise de provisions pour 2019 sur le dragage pour un montant de 22 000 €, ainsi qu'un CET qui avait été provisionné et non utilisé celui-ci a été réintégré au bout de 4 ans ainsi que la récupération d'indemnités journalières auprès de la CPAM.

Page 28-2

- **606131**, *eau* : Il y a eu une baisse des factures en 2019, qui a été intégrée avec un rattrapage sur 2020.

- **615201**, *entretien infrastructure* : 42 000 € en 2020 contre 567 000 €, car il n'y a pas eu d'importantes opérations de dragage. Le montant de 42 000 € correspond à l'AMO du parking avec en face la subvention départementale, l'aménagement du bureau du port, et le compteur Véolia.

- **615501**, *entretien matériel* : entretien courant, petit matériel. Les travaux en régie qui ont été réalisés ont engendré plus de dépenses.

- **615601**, *maintenance* : sur la station à carburant, le logiciel Alizée, les photocopieurs, et les extincteurs.

- **616100**, *assurance siège* : évolution de 400 à 1000 € due à la répartition des coûts sur l'ensemble des sites portuaires.

- **622610**, *honoraires EC siège* : honoraires de l'expert-comptable répartis sur l'ensemble des ports.

- **625101**, *frais de déplacement* : évolution sur les frais de déplacement des personnels qui évoluent de port en port. Réunions de formation et partages d'organisations des équipes de la SPL.

M. Courtay fait part de sa surprise du doublement des frais de déplacement car les déplacements ont été limités durant la pandémie.

M. Lemaigen répond qu'il y a eu plus de déplacements par rapport à l'année précédente.

Page 28-3

- **635111**, *taxe CFE/CVAE* : Tous les ans un montant forfaitaire est provisionné, cette année il est plus important qu'en 2019. Le comptable intègre dans le budget 2020 ce que le fisc pourrait demander.

- **681501**, *dotation provision pour travaux plus importante en 2020 qu'en 2019*. En 2020 173 000 € ont été provisionnés pour l'entretien récurrent pour les années ultérieures à savoir : 75 000 € de dragage, 25 000 € de joints, 25 000 € d'entretien du chenal, et 48 000 € pour les portes des écluses.

M. Courtay souligne que cela va dans le bon sens.

- *Impôts en conséquence de la ligne précédente : baisse notable du montant des impôts (fictifs) à 17% du montant de l'année précédente, positif* : Le montant est calculé par rapport au chiffre d'affaire 2020.

M. Poirot demande si le montant des provisions à fin 2020 s'élève bien à 243 000 € y compris les 173 000 € affectés à ce poste et quelles sont les actions prévues.

- Le montant des capitaux propres à fin 2020 s'élève à 337 479 €, pour une mise initiale de 30 000 €.

M. Lemaigen répond que les capitaux propres figurent dans les actifs. 319 000 € en 2019 + environ 20 000 € pour un total de 339 000 €.

M. Poirot se dit interpellé car sur tous les autres ports les capitaux propres sont négatifs.

V - POINT 2020 SUR L'ACTUALISATION, LA RECEPTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur qui a été actualisé par arrêté n°2020-80 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020.

L'année 2020 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Types	Catégories	2019		2020	
Déchets d'exploitation		Quantités et montants		Quantités et montants	
Déchets ménagers et assimilés	Déchets de cuisine	-	14 781 € (intégrés à la taxe foncière)	-	15 017 € (intégrés à la taxe foncière)
	Déchets de tissus animaux (pêche)	-		-	
Verres	Verres ordinaires	-		-	
Fûts et emballages	Cartons d'emballage	+		-	
	Emballages plastiques				
	Cagettes en polystyrène				
	Papiers d'emballage				
Métaux (hors fûts et contenants)	Dragues	25 t	2 776,80 € (recette)	13 t	650 € (recette)
	Chaînes				
	Câbles				
Plastiques (hors emballage)	Films en plastique	7,634 t	595,45 € TTC	0 t	0 € TTC
	Filets de pêche				
	Bacs "halle à marée"				
Pneus	Pneus usagés	0 t	0 € TTC	0 t	0 € TTC

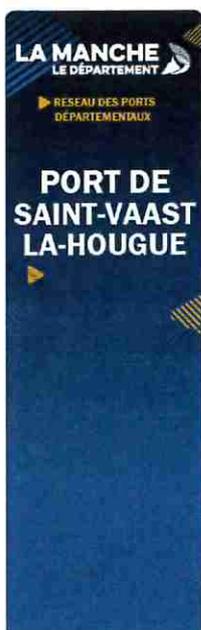
Palettes et cagettes en bois	Palettes en bois	0 m ³	gratuit	0 m ³	gratuit
Déchets souillés par des substances dangereuses	Ustensiles souillés par un produit dangereux	432 kg	1339,27 € TTC	366 kg	1 416,71 € TTC
	Chiffons en tissus souillés par des produits dangereux				
	Filtres à huile vides				
	Filtres gasoil essence				
	Pinceaux				
	Bois de coque de navire				
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	Bidon d'huiles vides	490 kg		564 kg	
	Contenants de peinture				
	Contenants de produits nettoyants				
	Contenants de produits dégraissants				
	Contenants de produits lubrification				
Piles et accumulateurs	Piles usagées	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit
	Batteries	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit
Huiles et combustibles liquides usagés	Huile de vidange	11 400 L	0 € TTC	11 900 L	0 € TTC
	Déchets hydrocarbures (curage cuve gasoil/essence)	0 t	0 € TTC	0 t	0€ TTC

M. Poirot demande le retour signé du règlement particulier de police ainsi que le plan de réception et de traitement des déchets.

M. Leteissier informe que ces documents ont été signés la semaine 19 et seront diffusés dans les prochains jours.

VI – PRESENTATION SIGNALETIQUE

M. Leteissier présente le projet de signalétique portuaire qui va être mise en place par le Département. Il est prévu d'installer trois totems sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue.



1 - Accès au port

2 - Derrière la capitainerie

3 - Place Auguste Contamine



1 - Entrée dans l'enceinte du port depuis Barfleur et Réville



2 - Derrière la capitainerie ou habillage de la capitainerie



3 - Arrivée au port de Saint-Vaast depuis Quettehou

M. Lemaigen émet un doute sur le 1er emplacement proposé en raison du peu de visibilité dans cette courbe, et souhaite un repositionnement qui serait préférable au vu des risques.

M. Leteissier propose de revoir cet emplacement avec le gestionnaire.

M. Lepetit demande l'avis des membres du conseil portuaire sur ce projet :

Il est approuvé.

VII – QUESTIONS DIVERSES

M. Poirot rappelle qu'il avait demandé une présentation de l'organigramme de la nouvelle SPL suite à l'intégration des ports de Granville et de Barneville-Carteret, ainsi que des informations sur le restaurant « La Marina » concernant le changement de gérant.

M. Lemaigen répond qu'en ce qui concerne l'évolution de la SPL et de ses statuts, ceux-ci n'ont pas été revus depuis 4 ans. Les communes de Saint-Vaast-la-Hougue et de Portbail sont les seules à avoir des représentants actuellement au CA de la SPL. Il informe que le 12 mai 2021, une délibération a été prise par le Département. Une refonte des statuts est en cours qui va se poursuivre en 2021 afin d'ouvrir le capital de la SPL à d'autres communes. Lorsque le CA de la SPL aura validé ce projet, la SPL pourra communiquer.

Concernant le restaurant « La Marina », la SPL a été informée par le gérant de la cession des parts de sa société. Un changement de gestionnaire avec une reprise de l'activité devrait intervenir dans les prochaines semaines, la date de réouverture est fixée au 9 juin 2021.

M. Courtay souhaite une présentation de l'organigramme de la SPL.

M. Lepetit indique qu'il sera joint au compte-rendu, qu'il n'est pas encore opérationnel et peut évoluer.

M. Courtay informe que cette réponse ne le satisfait pas.

M. Lepetit s'engage à ce qu'il soit communiqué rapidement.

VIII- PORT DE TATIHO

M. Leteissier informe des travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire en 2020 :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- remise en état des défenses du quai d'accostage des navires à passagers.

Il poursuit en présentant les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental en mars 2021 :

- travaux de réparations de la jetée : 17 530,92 € TTC

M. Doucet demande des précisions sur la nomination des membres siégeant au conseil portuaire.

M. Leteissier précise que la nomination des membres du conseil portuaire est actée par le code des transports.

M. Leteissier demande à monsieur Lanéelle d'être le relai auprès des professionnels de la pêche pour communiquer au comité régional des pêches des noms de personnes volontaires afin qu'elles soient désignées par celui-ci, pour siéger au conseil portuaire de Saint-Vaast-la-Hougue.

Concernant les membres siégeant pour représenter la plaisance, 4 représentants titulaires et 4 membres suppléants sont nommés suite aux élections du CLUPPP, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant « plaisance » sont désignés par le Département.

Il précise que les membres siègent pour cinq ans, le CLUPPP du port de Saint-Vaast-la-Hougue sera organisé fin septembre 2021, et propose de joindre au prochain compte rendu, l'arrêté structurel concernant le conseil portuaire de Saint-Vaast-la-Hougue.

M. Courtay fait remarquer que le budget exécuté 2020 n'a pas été voté.

M. Leteissier répond qu'on ne donne pas d'avis sur un budget exécuté, il est nécessaire d'avoir uniquement l'avis du conseil portuaire sur le budget primitif.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Lepetit** remercie les membres présents et lève la séance.

Saint-Lô, le 18 juin 2021

Monsieur Jean Lepetit

**Représentant le Président
du conseil portuaire**

